

BYK-S 740 N

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : BYK-S 740 N

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : BYK USA LLC
524 South Cherry Street
Wallingford CT 06492

Téléphone : (203) 265-2086
Visitez notre site Web : www.byk.com
Adresse e-mail : BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1
703-527-3887

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Suppresseur d'émissions de styrène
Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification SGH**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments d'étiquetage SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange
Nature chimique : Blend of fatty acid ester and oligomeric hydrocarbons

Composants dangereux

Composant	No.-CAS	Concentration (%)
distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	>= 30 - < 60
Cires parafines	-	>= 5 - < 10

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

BYK-S 740 N

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| En cas de contact avec les yeux | : | Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : | Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | | |
|---|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Mousse
Dioxyde de carbone (CO ₂)
Poudre chimique sèche |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Jet d'eau à grand débit |
| Produits de combustion dangereux | : | Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NO _x)
Oxydes de phosphore |
| Information supplémentaire | : | Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : | Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. |

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- | | | |
|---|---|---|
| Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | : | Utiliser un équipement de protection individuelle. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | : | Éviter que le produit arrive dans les égouts. |
| Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | : | Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
Balayer et enlever à la pelle.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. |

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | | |
|--|---|--|
| Conseils pour une manipulation sans danger | : | Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. |
| Conditions de stockage | : | Les installations et le matériel électriques doivent être |

BYK-S 740 N

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

sures
Matières à éviter

conformes aux normes techniques de sécurité.
: Pas de matières à signaler spécialement.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Cires parafines	-	TWA (Fumées)	2 mg/m3	ACGIH
Cires parafines		TWA (Fumées)	2 mg/m3	OSHA P0

Hazardous components without workplace control parameters

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains

Matériel : Gants jetables en PVC

Délai de rupture : > 120 min

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : pâte
Couleur : jaune clair
Odeur : caractéristique
Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 6, Concentration: 1 % (68 °F (20 °C)) Méthode: Universal pH-value indicator

Point de fusion/point de congélation : < 32 °F (< 0 °C)
Peut cristalliser, même à température ambiante.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : > 446 °F (> 230 °C)
Pression de vapeur : 0.020 hPa (68 °F (20 °C))

Point d'éclair : 217 °F (103 °C)
Méthode: 49 (Pensky-Martens)

BYK-S 740 N

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Taille des particules	: Donnée non disponible
Densité	: 0.880 g/cm ³ (104 °F (40 °C)) Méthode: 5 (40°C oscillating U-tube)
	env. 0.9 g/cm ³ (68 °F (20 °C)) Méthode: derived
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: non miscible
Température d'inflammation	: > 392 °F (> 200 °C) Méthode: DIN 51794
Viscosité Viscosité, dynamique	: 16 mPa.s (140 °F (60 °C)) Méthode: P/K 60°C
Viscosité, cinématique	: 46.591 mm ² /s (104 °F (40 °C)) Méthode: calculé
Tension superficielle	: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	: Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler.
Conditions à éviter	: Donnée non disponible
Matières incompatibles	: Oxydants forts

BYK-S 740 N

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Produits de décomposition dangereux : Acides forts
: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation

Ingestion

Contact avec les yeux

Contact avec la peau

Toxicité aiguë**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : 4,933 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul**Composants:****64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités:**

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3,160 mg/kg

- Cires parafines:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Composants:**64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités:**

Espèce: Lapin

Résultat: irritation légère

- Cires parafines:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

BYK-S 740 N

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Composants:**64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère des yeux

- Cires parafines:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité**IARC**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérogènes réglementés.

NTP

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP.

Toxicité à dose répétée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Produit:**

Toxicité pour les poissons :

Remarques: Donnée non disponible

BYK-S 740 N

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Réglementation 40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I

Remarques Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

BYK-S 740 N

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Réglementation nationale**49 CFR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]****US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)**

Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence

Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)

Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

SARA 311/312 Dangers : Par le 13 juin 2016 Federal Register remarquez, l'EPA a harmonisé les catégories de danger EPCRA 311/312 avec la communication des dangers 2012 OSHA standard de classification et d'étiquetage des produits chimiques (p. ex. GHS). Veuillez vous reporter à la Section 2 de la FDS pour identifier les catégories de danger qui convient pour les rapports.

SARA 302 : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Ce produit ne contient aucun polluant de l'air dangereux (HAP), au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 112 (40 CFR 61)".

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

BYK-S 740 N

Version 1

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Massachusetts Right To Know

Cires parafines	-
Phenol	108-95-2

Pennsylvania Right To Know

Hydroxypolyesters	-
distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8
Cires parafines	-
Diethanolamine	111-42-2

New Jersey Right To Know

U.S.: Nombre Secret : 800963-6372
Commercial
d'Enregistrement de New
Jersey pour le produit (NJ
TSRN)

Prop. 65 de la Californie

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris Diethanolamine, qui est/ont connus de l'état de la Californie pour causer le cancer. Pour plus d'informations, accédez à www.P65Warnings.ca.gov.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
Section 5a	: Aucune substance n'est soumise à une règle nouvelle d'utilisation importante.
Section 4 / 12(b)	: Aucune substance n'est soumise aux exigences TSCA 12 (b) en matière de notification d'exportation.
DSL	: Nous certifions que tous les composants sont énumérés sur le LIS LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 05/17/2026

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.